

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Provins (Seine-et-Marne), lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Provins (Seine-et-Marne), lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 424-425;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25889\\_t1\\_0424\\_0000\\_24](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25889_t1_0424_0000_24)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de correspondance (1).

## 13

La municipalité et la société populaire de la Motte, district de Sisteron, département des Basses-Alpes, félicitent la Convention, l'invitent à rester à son poste, et lui demandent une des trois maisons nationales situées en cette commune, pour y placer une école publique, une caserne, la société populaire et la municipalité.

Mention honorable et renvoi au comité des domaines (2).

## 14

La société populaire de Mont-Mamet, district de Sommières, département du Gard, témoigne sa reconnaissance à la Convention d'avoir envoyé dans le département le représentant du peuple Borie; elle félicite la Convention sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer et punir les traîtres et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mont-Mamet, s.d.*] (4).

« Législateurs,

Nous nous félicitons du progrès rapide qu'a fait la présence du citoyen Borie votre collègue dans notre département, par l'abolition du fanatisme et du féodalisme; tous les sans-culottes doivent vous avoir comme nous témoigné combien sa présence nous est chère. Veuillez bien nous le laisser pour quelque temps, en satisfaisant à nos vœux, vous faites le bonheur du département.

Représentans, vous avez encore déjoué une faction qui cherchait à ébranler vos travaux immortels: mais votre courage et votre surveillance active à découvrir les manœuvres perfides de ses infames fédéralistes aristocrates ou fanatiques les a fait succomber sous la hache des lois. Législateurs, nous vous invitons de nouveau à rester à votre poste jusqu'à ce que la République soit entièrement consolidée. »

J. COLOMB (*présid.*), CABANIS (*secrét.*) [et 1 signature illisible.]

## 15

La société populaire de Mère-Libre (ci-devant Sainte-Mère-Eglise), district de Carentan,

(1) P.V., XLI, 57.

(2) P.V., XLI, 57.

(3) P.V., XLI, 57.

(4) D III 344. Doss. Borie.

département de la Manche, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance sur le décret du 18 floréal, l'invite à rester à son poste, et lui annonce qu'elle offre à la patrie un cavalier jacobin, armé et équipé, 113 chemises, 4 paires de bas, 186 liv. en assignats, et 24 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

## 16

Les administrateurs du district de Quingey (2) annoncent à la Convention qu'un bien émigré, estimé 65,907 liv. a été, le 22 prairial, vendu 189,800 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

## 17

L'agent national du district d'Uzerche (4) annonce qu'il a été vendu dans ce district jusqu'au 30 prairial, pour 1,424,320 liv. de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 947,759 liv. 10 sols.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

## 18

L'agent national près le district de Sens, annonce qu'une partie des biens des nommés Rosset et Massé Saint-Martin, estimée 36,955 liv. a été vendue 73,490 liv.; il en reste encore, dit il, pour près de 5,000,000; ces biens viennent mieux à des républicains qu'à des scélérats qui ont si lâchement abandonné leur patrie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (6).

## 19

L'agent national du district de Provins (7) annonce que 200 articles de biens d'émigrés,

(1) P.V., XLI, 57. B<sup>in</sup>, 21 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) Doubs.

(3) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 297.

(4) Corrèze.

(5) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); mentionné par M.U., XLI, 297.

(6) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 297.

(7) Seine et Marne.

estimés 170,140 liv., ont été vendus 289,703 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 20

Le conseil-général de la commune de Rouen envoie à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour l'anniversaire de l'époque glorieuse et mémorable du 31 mai 1793 (style esclave).

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[P.V. de la fête anniversaire du 31 mai; 1<sup>er</sup> mess. II] (3).

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, l'administration révolutionnaire du district, le directoire du département de la Seine Inférieure, et les autres corps constitués, la société populaire, les instituteurs des écoles primaires et leurs élèves, se sont assemblés en la maison commune à 10 h 1/2 du matin, pour de là se rendre au temple dédié à l'Être Suprême à l'effet des suites à la fête décadaire. Le départ a eu lieu à 11 heures, le cortège s'est rendu au temple, ou un très grand nombre de citoyens étoient assemblés. Chacun prend place et l'ouverture de la fête se fait par les cris de vive la République !

Un membre du conseil monte à la tribune et fait lecture des décrets publiés dans le cours de la décade. Cette lecture est suivie :

- 1° de l'himne et serment patriotique par Gluck;
- 2° de la lecture du bulletin des loix de la République;
- 3° des couplets patriotiques, musique de Garnier;
- 4° de la lecture des actions héroïques;
- 5° de l'himne à l'Eternel, musique de Champein;
- 6° d'un discours sur la bienfaisance par Victor Lefebvre, officier municipal.

La fête s'est terminée par la scène religieuse de Gosschet (*sic*) par des acclamations de Vive la République qui se sont fait entendre successivement après l'exécution ou la lecture de chaque morceau.

P.c.c. [illisible.]

## 21

La société populaire de Port-sur-Meurthe (4) félicite la Convention nationale de son activité à déjouer et punir les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>); M.U., XLI, 297; J. Sablier, n° 1421.

(2) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>).

(3) C 308, pl. 1199, p. 14.

(4) Et non Porte-sur-Meurthe, Meurthe.

(5) P.V., XLI, 59.

[Port-sur-Meurthe, 14 mess. II] (1).

Les sans-culottes de la société populaire de Port-sur-Meurthe ci devant St. Nicolas, félicitent la Convention nationale de son activité à découvrir les complots tramés contre la République, leurs vouent le tribut de leurs admirations et elevent des vœux à l'Être Suprême pour la prospérité d'une assemblée si chère à toute la République. S. et F. Vive la Montagne ! \*

J. HOMMASSIN, BONET (de la liberté, *secrét.*), GERMAIN (*présid.*), TOUSSAINT (*secrét.*).

## 22

Les administrateurs du district de Montagne-Bon-Air envoient à la Convention nationale le supplément des dons offerts par plusieurs communes de leur arrondissement (2), qui a été présenté le 26 germ. Ces dons consistent en 455 chemises, 17 paires de guêtres, 93 paires de bas, 8 paires de souliers, 54 pantalons, 17 draps, 2 petits coupons de toile, 173 livres de filasse, 42 livres de charpie (3).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés.

## 23

La société populaire de Clamecy (4) jure de nouveau que c'est à la Convention seule, à ses comités et à sa Montagne qu'elle demeurera irrévocablement attachée.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Clamecy, s.d.] (6).

\* Citoyens representans,

Aux moindres orages qui s'élèvent dans votre sein, nous voyons les patriotes timides s'allarmer, comme si vous ne deviez pas être assaillis d'orages, vous qui en proclamant la liberté et la vertu suscité contre vous tous les élémens de la perversité.

Mais réjouissez vous, vertueux patriotes, le parti de la vertu est le parti du peuple, le seul fort, le seul majestueux; tout autre est aussi éphémère que l'insecte né dans la fange.

Vous êtes, citoyens représentans, le noyau autour duquel tous les cœurs de français libres s'attachent. Le comité de salut public, c'est vous, le comité de sureté générale, c'est vous, la Montagne enfin, c'est vous encore. En vain on chercheroit à séparer, à isoler toutes ces parties intégrantes de la Convention, nous ne verrons jamais des objets sépa-

(1) C 309, pl. 1207, p. 27.

(2) P.V., XLI, 59.

(3) B<sup>in</sup>, 21 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>4</sup>).

(4) Nièvre.

(5) P.V., XLI, 59.

(6) C 309, pl. 1207, p. 28.